

L'État veut réglementer l'utilisation de drones | Le Net Expert Informatique



L'État veut réglementer l'utilisation de drones

Le gouvernement prépare des règlements pour contrôler l'utilisation des drones pour la photographie ou pour faire des vidéos. C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre, sir Anerood Jugnauth, hier au Parlement, suite à une question d'Alan Ganoo, du Mouvement militant mauricien (MMM).

En effet, les appareils volant sans pilote pesant entre 7 et 20 kg sont contrôlés par les Civil Aviation Regulations de 2007. Les drones de moins de 7 kg sont considérés comme des «model aircraft» à but récréatif, et ne sont sujets à aucun règlement.

«Leur utilisation, pour la reconnaissance également, représente de nouveaux défis pour la sécurité, notamment pour les avions et pour le respect de la vie privée. Elle nécessite donc des règlements», a ajouté le Premier ministre. Ces règlements sont prêts, a-t-il dit. Il y aura des consultations avec les autorités concernées pour les calquer sur les modèles européens.

Les drones interdits de vol ?

Alan Ganoo a ajouté que sa question concerne uniquement la sécurité et le respect de la vie privée. En même temps, il a voulu savoir si le gouvernement compte introduire une loi. Sir Anerood Jugnauth a répondu que pour le moment, il s'agira de règlements. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le gouvernement pourrait légiférer, a précisé le PM.

Le leader du MMM, Paul Bérenger, a ajouté que l'Inde a banni les drones en attendant l'introduction d'une loi. «Je ne dis pas qu'il faille en faire autant, mais est-ce que le gouvernement fera quelque chose en attendant l'introduction des nouveaux règlements ?», a-t-il demandé.

Le Premier ministre a répondu en boutade : «Je me prépare à tout bannir.» Shakeel Mohamed a demandé au gouvernement de ne pas être trop dramatique non plus.

Cet article concerne l'île Maurice.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.lexpress.mu/article/259731/letat-veut-reglementer-lutilisation-drones>